

Prix de thèse 2026 de la MSH Val de Loire

Le prix de thèse annuel de la MSH Val de Loire vise à valoriser l'excellence scientifique des recherches doctorales en Sciences humaines et sociales en région Centre-Val de Loire. Il sera décerné un « Premier prix » et deux « Seconds prix ».

ARTICLE 1 - Objet du concours

La MSH Val de Loire ouvre le 9 octobre 2025 l'édition 2026 de son Prix de thèse visant à valoriser l'excellence scientifique des recherches doctorales en Sciences humaines et sociales dans la région Centre-Val de Loire.

Ce prix est décliné en trois récompenses distinctes : un **premier prix de 2500 euros** et **deux seconds prix de 1500 euros**.

Le concours est organisé en partenariat avec les écoles doctorales « Humanités et Langues » et « Sciences de la Société : Territoires, Économie et Droit » du collège doctoral Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les docteurs du périmètre des écoles doctorales « Humanités et Langues » et « Sciences de la Société : Territoires, Économie et Droit » du collège doctoral Centre-Val de Loire, ainsi que les docteurs de l'équipe tourangelles « Vieillesse et Psychopathologie de la Mémoire » de l'UMR 7295 CERCA.

Pour l'édition 2026, sont recevables les **thèses soutenues entre le 1er janvier 2024 et le 30 juin 2025**.

Les thèses proposées une année ne pourront pas être candidates l'année suivante.

ARTICLE 3 - Procédure de sélection des lauréats

3.1 Dépôt des candidatures

Chaque candidat soumettra sa candidature à la MSH Val de Loire en remplissant un formulaire en ligne disponible sur le site de la MSH : <https://www.msh-vdl.fr/actualite/prix-de-these-de-la-msh-val-de-loire-2026/>

La MSH Val de Loire s'engage à vérifier les conditions d'éligibilité avant de transmettre les candidatures aux écoles doctorales.

3.2 Pré-sélection par les écoles doctorales

Une première étape de sélection sera réalisée par les écoles doctorales « Humanités et Langues » et « Sciences de la Société : Territoires, Économie et Droit » et par les unités de recherche en fonction de critères d'excellence scientifique. À l'issue de cette pré-sélection, 22 thèses maximum (une par unité de recherche et par école doctorale) seront ainsi proposées aux membres du Conseil scientifique de la MSH Val de Loire.

3.3 Sélection par le Conseil scientifique de la MSH de Loire

Le Conseil scientifique de la MSH Val de Loire sera en charge de la sélection finale des lauréats à partir des résumés étendus, des rapports de soutenance et de la thèse en format PDF. La MSH s'adressera aux 22 candidats présélectionnés pour recueillir les dossiers complets. À l'issue de cette sélection, trois lauréats seront ainsi désignés : un premier prix et deux seconds prix.

ARTICLE 4 - Attribution des prix

Les trois lauréats seront avertis par courrier électronique à l'adresse utilisée lors de l'envoi de leur dossier. Ils seront invités à recevoir leur prix **le 25 mars 2026 lors des journées scientifiques** de la MSH Val de Loire qui se dérouleront au Centre International Universitaire pour la Recherche (Hôtel Dupanloup) à Orléans. Ils s'engagent à être présents au cours de cette cérémonie.

Les lauréats acceptent qu'un portrait accompagné d'un résumé de leur thèse soit publié sur le site de la MSH Val de Loire.

ARTICLE 5 - Calendrier

- Ouverture des candidatures : 10 octobre 2025
- Date limite de dépôt des candidatures : 3 novembre 2025
- Remise des pré-sélections par les écoles doctorales au Conseil scientifique de la MSH : 15 décembre 2025
- Communication des résultats par la MSH Val de Loire : 13 février 2026
- Cérémonie de remise des prix : mercredi 25 mars 2026 à Orléans lors des journées scientifiques de la MSH Val de Loire 2026

ARTICLE 6 - Dispositions finales

La participation au Prix de thèse implique l'acceptation du présent règlement consultable sur le site de la MSH Val de Loire : <https://www.msh-vdl.fr/actualite/prix-de-these-de-la-msh-val-de-loire-2026/>

Le Prix ne pourra être échangé et ne fera l'objet d'aucune négociation ou contrepartie. La MSH Val de Loire ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté ou modifié. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'événement et/ou le nombre insuffisant de candidatures.